

LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du conseil de communauté du

28 avril 2016

L'an deux mille seize, le 28 avril, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 21/04/2016

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER , Mme Marie-Odile CROSNIER

CHANTEAU : M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU , M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES , Mme Virginie BAULINET , M. Rémy RABILLARD (à partir de 18 h 20)

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET , Mme Sophie LOISEAU , M. Philippe DESORMEAU , Mme Carole CANETTE, M. Anthony DOMINGUES

INGRE : Mme Catherine MIGNAN

MARDIE : M. Christian THOMAS , Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT , Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER , Mme Sophie PALANT , M. Hugues SAURY (à partir de 18 h 15), Mme Fabienne D'ILLIERS , M. Philippe BELOUET (à partir de 18 h 50)

ORLEANS : M. Olivier CARRE , Mme Béatrice ODUNLAMI , M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. Florent MONTILLOT (à partir de 18 h 20), M. François LAGARDE , M. Thomas RENAULT , M. Michel MARTIN , Mme Martine GRIVOT , Mme Florence CARRE , Mme Alexandrine LECLERC (pouvoir à Mme CHERADAME de 18 h 15 à 18 h 45 puis présente), Mme Chantal DESCHAMPS , Mme Muriel CHERADAME (à partir de 18 h 15), M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET (à partir de 18 h 25), Mme Béatrice BARRUEL , Mme Niamé DIABIRA , Mme Aude DE QUATREBARBES , M. Philippe BARBIER (pouvoir à Mme GRIVOT jusqu'à 18 h 40 puis présent) M. Jean-Luc POISSON , Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA , M. Michel BRARD , M. Philippe LECOQ , Mme Arlette FOURCADE , M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD , Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX , Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET , M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE , M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET (à partir de 18 h 30), M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU , M. Marceau VILLARET , M. Pascal LAVAL

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN , M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS , M. Laurent LHOMME

SEMOY : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOU : Mme Nicole WOJCIK donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU



FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET

INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN , M. Philippe GOUGEON donne pouvoir à M. Christian BOUTIGNY

OLIVET : M. Horace SONCY donne pouvoir à M. David THIBERGE

ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Martine ARSAC donne pouvoir à Mme Chantal DESCHAMPS , Mme Martine HOSRI donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL , M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à M. Philippe PEZET (à partir de 18 h 25), M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON , Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à Mme Niamé DIABIRA , M. Philippe LELOUP donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN

SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET donne pouvoir à M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Mme Valérie FRANCOIS donne pouvoir à M. Patrick PINAULT

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Véronique DESNOUES donne pouvoir à M. Marceau VILLARET , Mme Annie CHARTON donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER , Mme Françoise GRIVOTET donne pouvoir à M. Laurent LHOMME

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ORLEANS : Mme Hayette ET TOUMI , M. Jean-Philippe GRAND

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Murielle CHEVRIER

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 95

Nombre de délégués en exercice 95

Quorum 48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation des procès-verbaux du conseil de communauté du 21 janvier 2016 et du 25 février 2016.

Le conseil de communauté a approuvé les procès-verbaux des séances du 21 janvier 2016 et du 25 février 2016.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil de communauté en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 03 - Assemblées délibérantes - Conseil d'administration du lycée Maurice Genevoix d'Ingré - Modification de la représentation de la communauté d'agglomération.

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, pour la désignation de nouveaux représentants de la communauté d'agglomération au conseil d'administration du lycée Maurice Genevoix d'Ingré,

- a désigné Mme Catherine MAIGNAN en qualité de représentante titulaire de la communauté d'agglomération au conseil d'administration du lycée Maurice Genevoix d'Ingré en remplacement de M. Christian DUMAS et M. Philippe GOUGEON en qualité de représentant suppléant.



AD 04 - Assemblées délibérantes - Modifications dans la composition des commissions thématiques.

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation d'un nouveau membre de commission,
- a désigné M. Jannick VIÉ, nouveau membre de la commission gestion des déchets et a approuvé les modifications à apporter à la composition des commissions,
- a modifié en ce sens les délibérations n° 4789 du conseil de communauté du 15 mai 2014 modifiée et n° 5520 du 24 septembre 2015 modifiée relatives à la composition des commissions thématiques de la communauté d'agglomération.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Fonds de soutien à l'investissement public local - Approbation des projets à présenter.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la liste présentée en annexe des opérations éligibles au regard des critères définis dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat, et dans ce cadre, solliciter le fonds de soutien à l'investissement public local,
- a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires, et notamment pour signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à cette délibération.

FMG 02 - Finances - SA HLM France Loire - Réhabilitation de 74 logements situés "Résidence La Bertinerie" aux 24, 26, 28, 90, 123 et 161 rue Georges Coignet à Saran - Garantie d'un emprunt de 213 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 106 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 213 000 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 03 - Finances - OPH Logem Loiret - Construction de 4 logements situés Lotissement "Les Jardins de Miromesnil" à Mardié - Garantie d'un emprunt de 585 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 292 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 585 000 €, que l'OPH Logem Loiret souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH Logem Loiret,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Logem Loiret et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 04 - Finances - SA HLM Immobilière Centre Loire - Construction en VEFA de 5 logements situés 4 rue du Caillot à Saint Denis en Val - Garantie d'un emprunt de 671 739 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 335 869,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 671 739 €, que la SA HLM Immobilière Centre Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Immobilière Centre Loire,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM Immobilière Centre Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

VILLE ET HABITAT

VH 01 - Habitat-logement – Office public de l'habitat « Les Résidences de l'Orléanais » – Rattachement à la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire – Demande de modification des statuts au Préfet – Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le principe du rattachement de l'OPH « Les Résidences de l'Orléanais » à la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, en lieu et place de la commune d'Orléans et a délégué Monsieur le Président afin qu'il saisisse le préfet du Loiret à cet effet.

VH 02 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Convention pour la gestion des aides à l'habitat privé passée avec l'Anah pour la période 2008-2015 - Clôture - Approbation d'un avenant n° 22.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 22 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé ayant pour objet de clôturer la convention de gestion 2008–2015 et de définir les modalités de paiement des aides propres engagées sur la durée de cette convention et qui restent à payer par l'Anah au-delà de 2015 et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

VH 03 - Habitat-logement – Délégation de compétence pour l'attribution et la notification aux bénéficiaires des aides à la pierre – Gestion des aides à l'habitat privé – Approbation d'une convention à passer avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) pour la période 2016-2021.

Le conseil de communauté a approuvé la convention-cadre à passer avec l'Etat, relative aux modalités de la mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre, pour la période 2016-2021 et a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

VH 04 - Habitat-logement – Délégation de compétence pour l'attribution et la notification aux bénéficiaires des aides à la pierre – Approbation d'une nouvelle convention-cadre à passer avec l'Etat pour la période 2016-2021.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'Anah, déterminant les conditions de gestion des aides pour le logement privé, par l'Anah et fixant leurs modalités de paiement par l'Agence et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

VH 05 - Habitat-logement – Délégation de compétence pour l'attribution et la notification aux bénéficiaires des aides à la pierre – Mise à disposition de moyens – Approbation d'une convention à passer avec l'Etat pour la période 2016-2021.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'Etat, relative aux modalités de la mise à disposition gracieuse des moyens humains et techniques dans le cadre de la délégation de compétence pour l'attribution et la notification aux bénéficiaires des aides à la pierre et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



TERRITOIRES DURABLES

TD 01 - Planification – Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) – Etude mobilités InterSCoT – Approbation d'une convention de groupement de commande à passer avec les Pays Forêt d'Orléans Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de groupement de commande à passer avec les pays Loire Beauce, Forêt d'Orléans Val de Loire et Sologne Val Sud, en vue de la passation d'un marché public relatif à l'étude « mobilités InterSCoT » et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

ESRT 01 - Enseignement supérieur, Recherche, Transferts de technologie - Soutien à l'organisation d'un colloque - Attribution d'une subvention au BRGM.

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € au BRGM, ayant pour objet de soutenir l'organisation du colloque « Polluants émergents, de nouveaux défis pour la gestion des eaux souterraines ».

ESRT 02 - Enseignement Supérieur, Recherche, Transferts de technologie - Soutien à l'innovation - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Approbation d'une convention à passer avec l'association Nékoé.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'association Nekoé ayant pour objet d'attribuer la subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'année 2016 d'un montant total de 150 800 € et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

EMPLOI

EMP 01 - Emploi – Forum « 2000 Emplois 2000 Sourires » - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association « 2000 Emplois, 2000 Sourires » et la ville d'Orléans.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat à passer avec la commune d'Orléans et l'association « 2000 Emplois, 2000 Sourires » et a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer ladite convention.

EMP 02 - Emploi – Attribution de subventions à passer avec des associations d'insertion et organismes de formation - Approbation de conventions.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes :

Aabraysie « entreprise d'insertion » Résa Tao (transport à la demande)	4 850 €
OIE « Entreprise d'insertion » en entretien espaces verts	9 500 €
Respire « entreprise d'insertion » en collecte valorisation de déchets	5 400 €
Aider « entreprise d'insertion » en nettoyage et manutention	5 000 €
Amidon 45 « entreprise d'insertion » en lavage repassage couture	24 960 €
Saveurs & Talents « entreprise d'insertion » en restauration	8 600 €
Nos quartiers ont du talent	10 000 €
C2B	8 205 €
Les Ateliers de la Paésine	16 368 €
Aesco « Inserstage »	9 600 €
Total	102 483 €

Soit un montant total de 102 483 €

- a approuvé les conventions correspondantes et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.



ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Commune de Combleux - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la société Nantaise des Eaux.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société Nantaise des Eaux pour une durée allant jusqu'à l'échéance de la délégation de service public relative à la gestion de l'eau potable ayant pour objet la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement pour le compte de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sur le territoire de la commune de Combleux et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ASST 02 - Assainissement - Commune d'Orléans – Secteurs Nord et La Source - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la société Orléanaise des Eaux.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société Orléanaise des Eaux pour une durée allant jusqu'à l'échéance de la délégation de service public relative à la gestion de l'eau potable ayant pour objet la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement pour le compte de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sur le territoire de la commune d'Orléans sur les secteurs Nord et La Source et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ASST 03 - Assainissement - Commune de Semoy - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la société Veolia Eau.

Retiré de l'ordre du jour

ASST 04 - Assainissement - Commune d'Orléans - Rue Saint-Marc - Travaux d'enfouissement du réseau d'eau usée - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune d'Orléans.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune d'Orléans, relative aux travaux d'assainissement rue Saint-Marc entre la rue Bellebat et la rue des Cordiers pour un montant estimé à 2 367 755,14 € T.T.C., réparti de la façon suivante :

- Commune d'Orléans : 2 167 755,14 € T.T.C.,
- Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire : 200 000 € T.T.C. ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Schéma de mutualisation – Approbation et modification de conventions - Délégation à donner au bureau.

Le conseil de communauté :

- a approuvé les termes des conventions cadre et particulière de mutualisation à passer avec les communes de Combleux, Ingré et Saran ;

- a approuvé les modifications des conventions particulières de mutualisation passées avec les communes de Bou, Chanteau, Mardié et Marigny-les-Usages ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions ;



- en complément des délégations accordées par la délibération n° 4784 modifiée du Conseil de Communauté du 10 avril 2014, a accordé au bureau délégation pour :

- « 19-adapter les conventions particulières passées entre la Communauté d'Agglomération et les communes en application de la convention cadre de mutualisation fixant le cadre général d'organisation des relations entre les communes signataires et l'Agglomération et de leurs actions pour toutes les opérations de mutualisation, et signer les avenants correspondants. »

RH 02 - Ressources humaines – Planification et Aménagement – Mise à disposition individuelle d'un agent auprès de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise – Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise ayant pour objet de mettre à disposition Madame Géraldine DUVALLET à hauteur de 25% de son temps de travail et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

Fait à Orléans, le **04 MAI 2016**

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.